

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO 18-960, 18-961, 18-963 ET 18-964

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, les règlements suivants :

NUMÉRO 18-960

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL POUR LE COMPTE DE LA VILLE

NUMÉRO 18-961

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-828 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEEN ET ÉTABLISSANT DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES

NUMÉRO 18-963

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-884 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR INDUSTRIEL ET DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES

NUMÉRO 18-964

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-909 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION COMMERCIALE

Je donne également avis que les règlements sont déposés et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 4^e jour d'octobre 2018.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 10 octobre 2018)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LES RÈGLEMENTS 18-960, 18-961, 18-963 ET 18-964 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 10^e JOUR D'OCTOBRE 2018.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 10 OCTOBRE 2018.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE